



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-six septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 septembre 2023, le conseil municipal, conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0

Date de la convocation : 20 septembre
2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
GOHIER Monique représentée par D CHALLOT
SULLI Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°113

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°7 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune. L'opération 35 - urbanisme et foncier a été budgétée à hauteur de 252 511,00€.

Suite à la volonté communale de lancer une démarche de revitalisation de son centre-ville et de recruter un bureau d'études pour réaliser le plan-guide d'aménagement du centre-ville pour un montant estimatif de 40 000€, il est proposé d'augmenter le budget alloué à l'opération 35 - urbanisme et foncier pour permettre d'engager les dépenses du bureau d'études en augmentant le chapitre 21 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°7

INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement

Opération	Article	Fonction	Montant
✓ 35	2128	✓ 020	€20 000€

Recettes d'Investissement

Chapitre	Article	Fonction	Montant
13	1313	✓ 020	€10 000€
13	1322	✓ 020	€10 000€

Avec cette décision modificative, l'opération n° 35 - urbanisme et foncier sera budgété à hauteur de 272 511,00€.


VU la délibération du 4 avril 2023 approuvant le vote du budget primitif de la commune,

Considérant la volonté communale d'initier une démarche de revitalisation du centre-bourg,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,
- charge** M le Maire de son exécution.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 05/10/23
